



**Commission économique pour l'Afrique**  
**Comité d'experts de la Conférence des ministres africains**  
**des finances, de la planification et du développement économique**  
Quarante-deuxième réunion  
Victoria Falls (Zimbabwe) (hybride), 28 février-1<sup>er</sup> mars 2024

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions statutaires**

## **Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et à son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

### **I. Introduction**

1. Le présent rapport fait le point de l'appui qu'ont apporté les entités du système des Nations Unies présentes en Afrique à l'Union africaine et à son Agence de développement-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, pendant la période allant d'avril 2023 à mars 2024. Il couvre notamment l'appui à la mise en œuvre de priorités régionales et sous-régionales, en particulier celles énoncées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Il comprend six sections. Après l'introduction faite dans la section I, la section II est consacrée à la collaboration stratégique de haut niveau entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, et aux principaux résultats obtenus dans le cadre du renforcement du partenariat entre les deux organisations. La section III donne une vue d'ensemble de l'appui apporté non seulement à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, suivant l'approche « deux agendas, un cadre », mais aussi à l'Agence de développement de l'Union africaine. La section IV fait une synthèse de l'assistance fournie à travers la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, dans le contexte du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La section V présente les principales activités menées au titre du programme 9 du projet de budget-programme de 2023 (A/77/6 [Sect. 11]) par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le Département de la communication globale, dans le cadre de leur action commune en faveur de l'Afrique. La section VI est consacrée à la conclusion.

### **II. Collaboration stratégique de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et principaux résultats obtenus**

2. En janvier 2015, la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adopté l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, cadre stratégique pour la croissance inclusive et le développement durable de l'Afrique, qui fixe des objectifs à atteindre à l'horizon 2063. Neuf mois après,

\* E/ECA/COE/42/1.



en septembre 2015, l'Assemblée générale a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, cadre mondial de réalisation du développement durable dont l'objectif est de mettre fin à la pauvreté, de protéger la planète et de garantir que toutes les populations vivent dans la paix et la prospérité d'ici 2030. Ces deux programmes ont été établis après de vastes consultations des parties prenantes, qui ont permis de définir les priorités à prendre en compte pour assurer la transformation structurelle de l'Afrique. Ils sont de ce fait tout naturellement alignés l'un sur l'autre, et l'Union africaine comme l'Organisation des Nations Unies sont soucieuses de collaborer à leur mise en œuvre harmonieuse et intégrée.

3. Dans cette optique, le Président de l'Union africaine et le Secrétaire général des Nations Unies ont signé trois grands cadres de coopération : le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, en 2017 ; le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en 2018 ; et le cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour les droits de l'homme, le 28 novembre 2023. Ces cadres visent à favoriser une approche harmonieuse et collective de la promotion de la paix, de la sécurité, des droits de l'homme et du développement socio-économique en Afrique, axée sur la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

4. En 2023, le Vice-Président de l'Union africaine et la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, à l'occasion de leurs rencontres en personne les 1er et 2 mai et en ligne le 15 novembre, ont engagé un dialogue stratégique de haut niveau sur le renforcement de leur partenariat, en vertu du principe « deux agendas, un cadre ». Ces rencontres ont permis aux participants d'examiner les moyens de recalibrer l'architecture dudit partenariat, pour en faire un partenariat plus efficace et plus axé sur les résultats, de réaffirmer la forte volonté de collaboration des chefs des entités des Nations Unies et des commissaires de l'Union africaine, de définir des priorités et des domaines d'intervention, d'établir une répartition claire des tâches entre les deux organisations et d'examiner la possibilité de financer ensemble des projets et des activités.

5. Au nombre des principaux résultats obtenus, il faut retenir le lancement d'une nouvelle structure, dite « college to college », qui réunit les chefs des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les commissaires de l'Union africaine pour débattre de questions politiques et stratégiques relatives à leur partenariat ; une matrice des principaux domaines de collaboration ; et la volonté renouvelée des deux organisations d'accélérer la mise en œuvre des priorités convenues. Au sommet de la nouvelle architecture du partenariat on trouve la conférence annuelle ONU-Union africaine (qui réunit le Secrétaire général et le Président des deux organisations), appuyée sur les plans stratégique et politique par la réunion de la Vice-Secrétaire générale et du Vice-Président et par la structure « college to college », et sur le plan technique, par la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et ses principaux leviers, les coalitions d'opportunités et de thèmes.

6. En 2023, la conférence annuelle ONU-Union africaine s'est tenue le 28 novembre à New York sous l'égide du Président de l'Union africaine et du Secrétaire général, avec la participation de commissaires de l'Union africaine et de hauts fonctionnaires de l'ONU. À cette occasion, les participants ont rappelé avec insistance le rôle primordial que doit jouer l'agence africaine que dirige l'Union africaine ; renouvelé leur promesse d'un appui continu de l'Organisation des Nations Unies aux efforts de maintien de la paix en Afrique menés par l'Union africaine ; condamné la tendance croissante aux changements inconstitutionnels de gouvernement sur le continent, en insistant sur la nécessité d'améliorer la gouvernance pour lutter contre ce phénomène ; souligné l'importance de l'appui de l'Organisation des Nations Unies à l'adhésion de l'Union africaine au Groupe des Vingt ; et appelé à une action

commune en faveur de la réforme de l'architecture financière mondiale, qui n'est plus adaptée aux enjeux actuels.

### **III. Appui à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, y compris à l'Agence de développement de l'Union africaine et au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs**

7. En 2023, la CEA a apporté son appui à l'évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) de l'Agenda 2063 et à la formulation du deuxième (2024-2033). La CEA est l'un des principaux membres d'un groupe de travail technique sur l'Agenda 2063, les autres membres étant la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la Banque africaine de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). En tant que partenaire stratégique de l'Union africaine, la CEA a participé à toutes les étapes de l'Agenda 2063, depuis son lancement et sa conceptualisation jusqu'à la formulation du deuxième plan décennal de sa mise en œuvre. Plus précisément, pour ce qui est de l'évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre, la CEA a contribué à réaliser des études préliminaires, notamment sur 40 rapports de consultation nationale, siégé dans différentes équipes chargées d'établir des rapports et des documents, participé à des travaux de recherche, assuré une contribution et une supervision techniques, dégagé des enseignements dans des domaines thématiques et collaboré à la conception générale et à la finalisation de l'évaluation.

8. S'agissant de la formulation du deuxième plan décennal de mise en œuvre, la CEA a largement contribué à l'élaboration des indicateurs, aux réflexions sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du premier plan décennal et à la formulation de recommandations destinées à améliorer la mise en œuvre du deuxième plan. La CEA a aidé à élaborer des méthodes de collecte de données et à rechercher des sources de données utiles pour établir les indicateurs ; contribué au débat sur la théorie du changement, au calcul des coûts du plan et à l'élaboration du manuel sur les indicateurs ; et examiné les rapports d'activité nationaux. Des versions préliminaires des rapports d'évaluation du premier et du deuxième plan décennal de mise en œuvre ont été présentées au Conseil exécutif de la Commission de l'Union africaine au cours de son séminaire-retraite annuel, tenu à Kigali du 1er au 3 octobre 2023. Le Conseil exécutif a approuvé les deux rapports à titre provisoire et demandé que quelques modifications et mises à jour mineures y soient apportées. En tant que membre du groupe de travail technique, la CEA a apporté son concours à la mise en forme définitive des deux rapports, qui devraient être approuvés par la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa trente-septième session ordinaire, en février 2024.

9. Conformément à l'approche « deux agendas, un cadre », la CEA continue d'aider les membres de l'Union africaine à intégrer le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans leurs plans nationaux de développement à l'aide de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports. Six pays ont bénéficié de ce type d'appui en 2023<sup>1</sup>.

10. À l'occasion du soixantième anniversaire de la création de l'Organisation de l'Unité africaine (qui a précédé l'Union africaine), et en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la CEA a organisé, du 4 au 6 décembre 2023, à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), un colloque sur le thème

<sup>1</sup> Congo, Ghana, Lesotho, Ouganda, République centrafricaine et République démocratique du Congo.

« Vers une “Afrique intégrée” : réaliser les ODD et l’Agenda 2063 pour le continent que nous voulons ». Quinze « documents de travail » présentés au cours de cette rencontre ont servi de base à des échanges et à des débats intenses dont l’objectif était de définir des options et de formuler des recommandations stratégiques en faveur du développement et de la transformation de l’Afrique. Les « documents de travail » portaient notamment sur la Zone de libre-échange continentale africaine, les perspectives d’une monnaie africaine commune, l’exploitation des ressources de l’économie bleue au profit de la transformation économique, l’autonomisation des femmes, le rôle des jeunes dans les interventions d’urgence, les réformes de politiques, et l’amélioration de la gouvernance en Afrique. Les participants sont convenus d’établir une plateforme de partage des connaissances techniques qui leur permettra d’accélérer la mise en œuvre concertée du Programme 2030 et de l’Agenda 2063.

11. Le 27 septembre 2021, la CEA et l’Agence de développement de l’Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique ont signé un mémorandum d’accord, le troisième d’une série de ce type de mémorandum. Le mémorandum est en place pour une période de trois ans. Si des progrès ont été faits au cours de la phase initiale de mise en œuvre du mémorandum, les changements de direction intervenus dans les deux institutions ont eu une incidence sur ce processus. Les nouvelles directions de la CEA et de l’Agence de développement se sont rencontrées à Addis-Abeba le 12 janvier 2024 et ont réaffirmé, à cette occasion, la volonté de leurs organisations de collaborer étroitement en faveur du développement de l’Afrique. Données et statistiques, industrialisation et diversification économique sont quelques-uns des domaines de coopération qui ont été recensés au cours de la réunion. Une réunion technique devrait être organisée à la suite de la rencontre des responsables des deux organisations, pour préciser davantage ces domaines de coopération.

12. Malgré la lenteur observée dans la mise en œuvre du mémorandum, la CEA continue de collaborer avec l’Agence de développement dans plusieurs domaines. La CEA est un des éléments de l’architecture de mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique, cadre de développement des infrastructures transfrontalières sur le continent placé sous l’égide de l’Agence de développement. Les autres principaux partenaires de mise en œuvre sont la Commission de l’Union africaine et la Banque africaine de développement. Le rôle de la CEA est de mettre à disposition des capacités techniques et de donner des conseils pour la mise en œuvre des projets du deuxième plan d’action prioritaire du programme, sur la période 2020-2030. La CEA a assuré le secrétariat de l’équipe spéciale qui a sélectionné les projets dont elle continue de suivre l’état d’avancement. De plus, la CEA a aidé à élaborer une stratégie de partenariat pour le Programme, qui donne des conseils aux pays africains sur la gestion des partenariats de projets.

13. La CEA, la Commission de l’Union africaine et l’Agence de développement ont été chargées par le Comité technique spécialisé de la Commission de l’Union africaine sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, l’énergie et le tourisme d’élaborer un cadre politique continental sur la sécurité énergétique pour donner aux membres de l’Union africaine et aux institutions régionales des orientations politiques dans leur recherche de stratégies nationales et régionales de sécurité énergétique, et ce, pour atténuer l’insécurité énergétique et renforcer la résilience sur le continent.

14. La CEA continue d’aider le Mécanisme africain d’évaluation par les pairs à mettre en place un système africain de notation du risque de crédit. Les deux organisations publient ensemble la revue African Sovereign Credit Rating, dans laquelle sont formulées des recommandations visant à améliorer les notes de crédit souverain à long terme en devises des pays africains. En outre, la CEA et le secrétariat du Mécanisme ont mis en place un réseau de régulateurs nationaux

de notation de crédit, par lequel les experts techniques peuvent échanger des informations, apprendre les uns des autres et éviter ainsi que leurs pays ne se voient attribuer des notes de crédit négatives.

#### **IV. Plateforme de collaboration régionale pour l’Afrique et Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l’Agenda 2063 et du Programme 2030**

15. La Plateforme de collaboration régionale pour l’Afrique et ses coalitions d’opportunités et de thèmes continuent d’être le bras technique de la mise en œuvre conjointe du Programme 2030 et de l’Agenda 2063 au niveau régional. Les coalitions collaborent étroitement avec l’Union africaine et ses agences dans plusieurs domaines et offrent un appui et mènent des interventions au niveau national avec l’aide des coordonnatrices ou coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies. Le secrétariat conjoint, qui regroupe la CEA, le Bureau de la coordination des activités de développement et le PNUD, est le moteur de la Plateforme. Par ailleurs, la CEA assure la co-vice-présidence et coanime deux coalitions et deux groupes de travail de la Plateforme. La CEA joue donc un rôle de premier plan dans les activités de la Plateforme.

16. La Plateforme a organisé trois grandes réunions au cours de la période considérée pour accélérer la mise en œuvre des deux agendas : sa réunion annuelle, la réunion des directeurs régionaux et des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et son séminaire-retraite annuel. La réunion annuelle s’est tenue en marge de la neuvième session du Forum régional africain pour le développement durable, organisée à Niamey du 28 février au 2 mars 2023, et a permis aux participants de faire le point sur les avancées que la Plateforme a aidé à obtenir, y compris dans le cadre du partenariat et des efforts de mise en œuvre menés conjointement par l’Union africaine et l’Organisation des Nations Unies. La réunion a également été l’occasion de définir les domaines prioritaires pour 2023, à savoir l’appui à apporter à 15 équipes de pays des Nations Unies dans la conception de cadres de coopération pour le développement durable des Nations Unies, au sein des coalitions d’opportunités et de thèmes, et des groupes d’entraide des pairs ; les données et les statistiques ; la Zone de libre-échange continentale africaine, qui était le thème retenu par l’Union africaine pour 2023 ; le suivi des grandes réunions de l’Organisation des Nations Unies ; l’interdépendance entre paix, sécurité et développement<sup>2</sup> ; et la reprise économique en Afrique. Au cours de la réunion, l’accent a été mis sur la nécessité de privilégier les résultats par rapport aux processus si l’on veut accélérer la mise en œuvre des deux agendas. Des progrès importants ont été accomplis dans ces domaines prioritaires en 2023 dans le cadre des coalitions d’opportunités et de thèmes qui collaborent étroitement avec l’Union africaine.

17. À la réunion des directeurs régionaux et des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, tenue également en marge de la neuvième session du Forum régional, les participants et participantes ont souligné qu’il importait de rester mobilisé(e)s sur toute l’année. L’objectif de cette réunion annuelle est de faire en sorte que toutes les informations sur les priorités régionales et sous-régionales soient diffusées dans les pays et que les efforts de mobilisation et d’appui menés aux niveaux régional et national soient renforcés.

18. Le séminaire-retraite annuel de la Plateforme s’est tenu en septembre 2023 à Nairobi sur le thème « Galvaniser les atouts régionaux de la Plateforme

<sup>2</sup> Y compris les vingt-septième et vingt-huitième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Sommet mondial sur l’action climatique, le Sommet sur la transformation de l’éducation et le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.

de collaboration régionale pour l’Afrique pour sauver les ODD et la mise en œuvre de l’Agenda 2063 ». La rencontre a été l’occasion pour les participants de réfléchir aux moyens d’améliorer les activités de la Plateforme et d’approfondir la collaboration avec l’Union africaine ; d’examiner les décisions prises au cours de la réunion de dialogue stratégique entre la Vice-Secrétaire générale de l’Organisation des Nations Unies et le Vice-Président de l’Union africaine, notamment en ce qui concerne la structure « college-to-college » ; et d’entamer une réflexion sur les priorités de la Plateforme pour 2024. Au cours de cette rencontre, il a notamment été décidé ce qui suit : la collaboration avec l’Union africaine doit être renforcée ; des concertations politiques ou des ateliers doivent être organisés sur les marchés du carbone et les membres de l’Union africaine et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents doivent y participer (afin de mieux connaître et de mieux comprendre le fonctionnement de ces marchés pour que les pays africains puissent en tirer le meilleur parti) ; et une concertation politique doit être organisée sur les questions de gouvernance, avec pour objectif de mettre au jour les problèmes auxquels les États sont confrontés et qui mènent aux changements inconstitutionnels de gouvernement.

19. On trouvera dans les paragraphes qui suivent quelques-unes des activités menées par chacune des coalitions d’opportunités et de thèmes au cours de la période considérée.

#### **A. Coalition d’opportunités et de thèmes 1 : renforcement des systèmes intégrés de données et de statistiques pour le développement durable et l’Afrique que nous voulons**

20. Au cours de la période considérée, les efforts de la coalition ont porté sur le renforcement des capacités, le développement d’outils numériques, de planification et d’établissement de rapports, et la mise en place de bonnes pratiques de nature à accroître la disponibilité de données en Afrique. En réponse à la forte demande de statistiques exprimée par les États et les entités régionales, et dans le cadre d’une initiative sur la fourniture de données de qualité via un portail de données harmonisées pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, la coalition a amélioré la Plateforme Africa United Nations Data for Development en mettant à jour les résultats obtenus pour la plupart des indicateurs relatifs aux objectifs<sup>3</sup>. La Plateforme a en outre été enrichie de statistiques régionales et sous-régionales consolidées et d’un tableau de bord de l’Agenda 2063 pour améliorer le suivi et l’établissement de rapports sur les efforts menés par l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine selon leur approche « deux agendas, un cadre » de la mise en œuvre de leurs deux agendas. Les équipes de pays des Nations Unies ont été tenues informées des mises à jour et encouragées à utiliser la Plateforme.

21. La coalition 1 a encouragé la modernisation et l’utilisation d’outils numériques dans les processus liés au cycle des recensements de la population et de l’habitat de 2020. Du 4 au 6 mai 2023, un atelier a été organisé au Caire à l’intention de représentants de plus de 20 pays, notamment pour renforcer leur capacité à utiliser les outils numériques disponibles et pour leur permettre de mettre en commun les meilleures pratiques de réalisation de recensements numériques de la population et de l’habitat et de diffusion de données de recensement.

22. La coalition 1 a renforcé la capacité des États à produire des statistiques de l’état civil en faisant organiser à leur intention des ateliers de renforcement des capacités par la CEA, le Fonds des Nations Unies pour la population, l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l’UNICEF. Des représentants de

<sup>3</sup> Pour plus d’informations, veuillez consulter le site Web de la Plateforme <https://ecastats.uneca.org/unsdgsafrica/>.

21 États ont participé à un atelier tenu en anglais à Accra du 30 juillet au 4 août 2023, et des représentants de 19 États à un atelier tenu en français à Lomé du 7 au 11 août 2023<sup>4</sup>.

23. Le neuvième Forum mondial sur les statistiques genrées s'est tenu à Johannesburg, en Afrique du Sud, en août 2023, sous la coordination de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Les membres de la coalition ont animé les sessions et aidé à présenter les travaux menés actuellement en Afrique en matière de ventilation de données selon le genre. Les participants sont convenus que l'intégration des questions de genre doit être renforcée dans toutes les études, qu'il importe que diverses sources de données soient utilisées pour produire des statistiques genrées et que les partenariats doivent être intensifiés.

24. La coalition 1 a aidé un grand nombre de pays africains dans plusieurs autres domaines, notamment dans l'élaboration d'un atlas de l'occupation des sols pour la période 2017-2021 et d'une base de données correspondante au Lesotho ; dans l'amélioration du système statistique national au Congo, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies ; et dans la poursuite de l'assistance au renforcement du système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil au Rwanda, par un appui technique et financier dans la collecte de données et la ventilation des données sur la mortalité, domaines liés à 15 indicateurs relatifs à la santé des objectifs de développement durable.

## **B. Coalition d'opportunités et de thèmes 2 : assurer une gestion macroéconomique efficace et efficiente et accélérer la transformation et la diversification inclusives de l'économie**

25. En 2023, l'ONU a poursuivi, sous la direction de la CEA, son partenariat avec la Commission de l'Union africaine et ses agences, ainsi qu'avec d'autres institutions panafricaines dans divers domaines, notamment la lutte contre les flux financiers illicites, le projet d'une convention fiscale des Nations Unies et la gestion des finances publiques.

26. La CEA s'est associée à la Commission de l'Union africaine pour approfondir les travaux visant à faire appliquer des méthodes statistiques pour mesurer les flux financiers illicites en direction des pays africains. Au total, 15 pays ont été retenus et des plans sont en cours d'élaboration pour y envoyer des missions d'appui conjointes.

27. Pour faciliter l'élaboration d'une convention sur la coopération fiscale internationale et l'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution sur le sujet en décembre 2023, la CEA a établi un document technique qui a servi de base aux débats sur la position commune africaine en matière de coopération fiscale internationale et elle a également assuré des services consultatifs techniques à ses membres à cet égard<sup>5</sup>.

28. Au mois de novembre 2023, 35 stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine avaient été élaborées et validées. La CEA et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) progressent de manière satisfaisante dans l'élaboration de compléments verts aux stratégies mises en

<sup>4</sup> Les représentants des États suivants ont participé à l'atelier d'Accra : Botswana, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Maurice, Namibie, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Zambie et Zimbabwe. Les représentants des États suivants ont participé à l'atelier de Lomé : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo.

<sup>5</sup> A/RES/78/230.

œuvre dans 19 pays<sup>6</sup>. Ces stratégies aideront les pays à mettre en œuvre de manière inclusive des politiques commerciales pour diversifier leurs économies, accroître la production et créer des emplois.

### **C. Coalition d'opportunités et de thèmes 3 : éducation, innovation, numérisation et jeunesse**

29. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation mondiale de la Santé et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ont soutenu aussi bien le processus qui a conduit à l'approbation, par les ministres de l'éducation et de la santé de 25 pays, que la mise en œuvre d'un engagement visant à promouvoir l'éducation, la santé et l'autonomisation des adolescents et des jeunes. Cet engagement vise à contribuer à la réalisation des objectifs, cibles et aspirations de l'Agenda 2063 dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'égalité des genres et de l'autonomisation des jeunes par le renforcement d'interventions multisectorielles massives contre les grossesses précoces et non désirées, le VIH, la violence fondée sur le genre et les disparités de genre dans l'éducation.

30. Grâce à l'initiative « Filles africaines connectées », la CEA aide ses membres à combler le fossé numérique entre les genres en formant de jeunes femmes et de jeunes filles aux compétences de base en codage et alphabétisation numériques. En 2023, la CEA a organisé des camps de codage au Mozambique et au Niger, en collaboration avec les ministères des technologies de l'information et de la communication de ses membres, d'ONU-Femmes et de l'Union internationale des télécommunications. Au camp du Mozambique, 60 filles de chaque région du pays et de l'Angola ont été formées. Au Niger, le camp a été l'une des manifestations qui ont précédé la neuvième session du Forum régional africain pour le développement durable et il a rassemblé 108 jeunes femmes et filles africaines âgées de 17 à 25 ans en personne et près de 4 500 participantes en ligne. À ce jour, quelque 35 000 jeunes filles ont été formées dans le cadre de l'initiative, selon un format hybride, dans huit pays africains.

31. Au niveau national, en Namibie, l'Organisation des Nations Unies a aidé à établir un cadre stratégique national de lutte contre le VIH et le sida pour la période 2023-2028, ainsi qu'une évaluation différenciée selon le genre de la lutte contre le VIH et la tuberculose.

### **D. Coalition d'opportunités et de thèmes 4 : encourager l'action et la résilience climatiques**

32. La coalition 4 a obtenu des ministres africains des finances, réunis dans le cadre de la cinquante-cinquième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, l'approbation officielle de l'initiative de la coalition pour une dette soutenable<sup>7</sup>. Cette approbation est essentielle pour pouvoir mobiliser le soutien nécessaire à l'action de la Coalition pour une dette soutenable en Afrique et pour réformer l'architecture financière mondiale, avec pour objectif d'attirer les financements verts sur le continent.

33. La coalition 4 a analysé l'initiative des marchés du carbone en Afrique et conclu qu'en tirant parti des méthodes actuellement en usage, près de 2 000

---

<sup>6</sup> Algérie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Djibouti, Gabon, Gambie, Kenya, Malawi, Mauritanie, Mozambique, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

<sup>7</sup> Voir E/ECA/CM/55/6, résolution 2023/7.



tonnes d'équivalent CO2 pourraient être générées, soit une valeur de plus de 40 milliards de dollars par an d'ici 2030. La coalition a également mis au point un registre régional des crédits carbone du bassin du Congo, qui constitue un cadre précieux pour la création d'un marché du carbone à l'échelle du continent. En outre, des options politiques ont été définies pour un marché du carbone dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine. La réserve de projets du registre du bassin du Congo est conçue pour pouvoir montrer les progrès tangibles réalisés sur les marchés du carbone et offrir une base objective qui permettra de mobiliser un appui direct à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

34. Les membres de la coalition ont mené ensemble une réflexion sur la question des pertes et dommages en Afrique. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, la CEA a adapté un modèle qui permet de quantifier les pertes sur le continent. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, l'Organisation météorologique mondiale et le PNUD s'apprentent à mettre à niveau DesInventar, le système actuel de gestion de l'information sur les catastrophes, et à créer un nouveau système qui permettra de suivre de plus près les pertes et les dommages à une échelle plus locale. Par ailleurs, la coalition a aidé les pays africains à préparer la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

35. Au niveau sous-régional, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF et le PNUD ont activement participé à l'analyse d'un système d'information d'alerte précoce, menée par un groupe de travail sur la sécurité alimentaire et la nutrition de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a élaboré un projet dont l'objectif est d'aider les bureaux sous-régionaux à renforcer les processus de transformation des systèmes alimentaires nationaux, sur lesquels devraient venir s'aligner les efforts similaires d'autres entités des Nations Unies. En juin 2023, des ateliers ont été organisés pour appeler l'attention sur les bonnes pratiques, les insuffisances et les problèmes liés à l'établissement de rapports sur les objectifs du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et sur leur articulation avec les objectifs de développement durable. La Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales se sont associées à cette initiative.

36. Le PNUD et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont lancé un programme régional conjoint sur la résilience urbaine intelligente en Afrique pour renforcer leur collaboration en matière de développement urbain durable et résilient sur le continent. Ce partenariat a été élargi à la Commission de l'Union africaine qui est ainsi devenue un partenaire continental de premier plan. La Commission a adopté le programme comme un mécanisme de mise en œuvre de son propre programme de résilience urbaine, qui vise à renforcer la capacité de gestion des risques urbains sur le continent et à mettre en place des systèmes de résilience urbaine innovants dans les établissements humains implantés dans des zones à risque et en proie à des mutations. L'objectif est de renforcer les capacités de prévention, d'atténuation et d'adaptation dans ces régions pour relever les défis socio-économiques et environnementaux, ainsi que les chocs et les stress causés par les conflits et le climat, et pour tirer parti des possibilités de croissance verte, de la technologie et de l'innovation.

## **E. Coalition d'opportunités et de thèmes 5 : paix, sécurité, respect des droits de l'homme et déplacement forcé**

37. La coalition 5 a organisé à Addis-Abeba du 5 au 7 septembre 2023, sous l'égide de l'Union africaine, le deuxième Forum africain sur les entreprises et les droits de l'homme. Des parties prenantes de toute l'Afrique ont participé au forum pour faire le bilan des progrès accomplis et examiner les défis à relever et les possibilités qui s'offrent pour promouvoir des pratiques commerciales responsables et les droits de l'homme dans la région. L'impératif de progrès dans ces domaines a été mis au jour par les efforts en cours pour mettre en œuvre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Le forum a permis de jeter les bases de futures sessions d'apprentissage entre pairs et d'initiatives et programmes de collaboration sur les entreprises et les droits de l'homme en Afrique.

38. En mai 2023, le Bureau de lutte contre le terrorisme a lancé l'Appel conjoint pour la lutte contre le terrorisme en Afrique, qui vise à mener et à encourager une action stratégique conjointe de l'ensemble du système des Nations Unies en faveur d'une contribution multilatérale plus visible, plus transparente et plus efficace en Afrique à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. En collaboration avec le PNUD, le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'ONU-Femmes a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de la note conceptuelle d'un projet intitulé « Faire participer les femmes et les jeunes à la prévention de l'extrémisme violent et à la lutte contre ce phénomène ». Le projet vise à prévenir l'extrémisme violent et à lutter contre le terrorisme en Afrique de l'Est et en Afrique australe à travers les femmes et les jeunes et d'une manière orientée vers la transformation, notamment en créant un environnement propice pour que ces populations puissent mener des actions de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et y participer, conformément aux résolutions 1325 (2000), 2242 (2015) et 2250 (2015) du Conseil de sécurité. Le projet a été retenu pour bénéficier d'un appui de l'Appel conjoint en 2023 et en 2024.

39. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale du Travail ont aidé à organiser, le 16 juin 2023, une conférence des ministres chargés des questions relatives aux réfugiés des membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la Communauté de l'Afrique de l'Est. À cette occasion, les participants ont signé une déclaration ministérielle en faveur de solutions durables pour les réfugiés en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique (la « Déclaration de Munyonyo »). Les signataires sont convenus de lutter contre la violence, les conflits, les catastrophes naturelles et les effets néfastes des changements climatiques tout en veillant à préserver le droit d'asile et les droits des réfugiés, tels qu'ils sont consacrés par les cadres mondiaux et continentaux.

## **F. Coalition d'opportunités et de thèmes 6 : initiatives et stratégies sous-régionales**

40. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique a entrepris un examen approfondi de la stratégie régionale de prévention et d'intégration pour la Corne de l'Afrique. L'ONU-Femmes a accompagné le processus en intégrant le genre, la paix et la sécurité dans la mise à jour de la stratégie, avec pour objectif de positionner stratégiquement l'Organisation des Nations Unies et de lui permettre, pour faire avancer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans la mise en œuvre de la stratégie, d'appliquer une approche sur deux fronts : premièrement, l'agenda doit être une priorité à part entière dans le pilier révisé de la paix, de la sécurité et de la gouvernance au niveau régional ; et, deuxièmement, l'égalité

des genres et l'agenda doivent être intégrés dans tous les piliers et domaines prioritaires de la stratégie.

41. L'ONU-Femmes a assuré un appui politique aux institutions régionales de sécurité dans le but de faire progresser la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans le secteur de la sécurité. L'ONU-Femmes en Afrique de l'Est et en Afrique australe a assuré avec succès un appui technique pour la mise en forme définitive de la politique d'égalité des genres du Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes. Étant donné le rôle primordial que jouent les femmes dans la prévention de la prolifération des armes légères et de petit calibre, les États seront encouragés, dans le cadre de cette politique, à intégrer les questions de genre dans le contrôle et la gestion de ces armes, ainsi que dans la prévention de leur utilisation, en prenant en compte ces questions dans les politiques et les opérations y afférentes.

## **G. Groupe de travail 2 : centre régional de gestion des connaissances**

42. Le Centre africain de gestion des connaissances, dont la mise en place est sur le point d'être achevée, a été lancé en septembre 2023, à l'occasion du séminaire-retraite annuel de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, et il est accessible en ligne à l'adresse <https://akmh.uneca.org/>.

43. Les principales fonctions et caractéristiques du Centre sont notamment les suivantes : page d'accueil et sous-pages sur le secrétariat de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, les équipes de pays des Nations Unies en Afrique et le système des Nations Unies pour le développement en Afrique ; et menu principal de pages sur la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, référentiel d'expertise, données et statistiques, publications, ressources et outils, collaboration, manifestations et objectifs de développement durable.

## **V. Travailler ensemble pour l'Afrique : points saillants des principales activités conjointes menées avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique dans le cadre de l'appui de l'Organisation des Nations Unies au programme du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique**

### **A. Réaliser le Cycle de conférences sur l'Afrique**

44. En 2023, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a organisé son cycle annuel de conférences sur l'Afrique en partenariat avec la CEA, la CNUCED, le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, le Fonds commun pour les produits de base, le Département de la communication globale et l'Union africaine. En 2023 également, la manifestation phare, à laquelle la CEA continue d'apporter une contribution importante, s'est tenue du 1er au 24 mai sur le thème « Marché et échelle : débloquer l'industrialisation grâce au commerce intra-africain », qui était aligné, comme il est d'usage, sur le thème de l'année retenu par l'Union africaine, à savoir, pour 2023, « Accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf ». Trois sous-thèmes ont été abordés dans le cadre du cycle de conférences :

(a) Le sous-thème 1, « Stimuler la facilitation du commerce et repenser les fondements de la diversification des exportations de l'Afrique », a

été animé du 1er au 5 mai par la CNUCED, le Fonds commun pour les produits de base et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

(b) Le sous-thème 2, « Croissance de la classe moyenne et substitution des importations : relier les points pour débloquent le Made in Africa », a été animé du 6 au 12 mai par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

(c) Le sous-thème 3, « Commerce des services numériques : un grand potentiel, mais des cadres réglementaires urgents », a été animé du 15 au 19 mai par la CEA et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine et a donné lieu à un webinaire, le 17 mai, sur le même intitulé que le sous-thème. Le webinaire était axé sur plusieurs mesures que l'Afrique pourrait prendre pour mieux aligner ses politiques de réglementation numérique et développer une infrastructure numérique résiliente, y compris des installations physiques comme les lignes électriques et les câbles Internet. L'amélioration des politiques réglementaires devrait permettre de relier les infrastructures physiques aux réseaux sur l'ensemble du continent. Les changements réglementaires proposés devraient contribuer à limiter les pratiques discriminatoires dans la gestion du trafic Internet, à réduire les restrictions sur les transactions numériques et à démanteler les obstacles au commerce numérique. Les intervenants au webinaire ont noté que pour régler la question de l'environnement réglementaire du commerce numérique en Afrique, les négociations sur le protocole relatif au commerce numérique de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine devraient être finalisées, afin d'établir un cadre juridique qui favorise l'harmonisation juridique et la collaboration entre pays africains.

## **B. Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique.**

45. La CEA a continué à collaborer étroitement avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et d'autres partenaires à la mise en œuvre du programme de travail d'une équipe spéciale interdépartementale sur les affaires africaines. Au cours de l'année 2023, l'équipe spéciale s'est principalement penchée sur la transformation numérique et les systèmes alimentaires. Des réunions ont été organisées aux niveaux de la direction et des techniciens. C'est dans ce contexte que la Commission de l'Union africaine et l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ont proposé l'adoption d'une approche intégrée pour promouvoir une agriculture fondée sur l'industrialisation, dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, qui devrait, à son tour, servir de base au Programme relatif à la création de parcs agricoles africains communs. Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine vise à créer l'environnement politique nécessaire pour améliorer de manière substantielle la productivité, créer de la valeur ajoutée, développer des produits, assurer la logistique et la distribution des produits agricoles de base. Dans le cadre d'une série de réunions qu'elle a organisées sur la transformation des systèmes agroalimentaires en Afrique, l'équipe spéciale s'est penchée, à l'occasion de sa troisième réunion, sur l'importance de la transformation des produits agroalimentaires pour le renforcement de la souveraineté et de la résilience alimentaires en Afrique. Les participants à la réunion ont examiné les différentes actions à intensifier pour tirer le meilleur parti du potentiel que présentent les systèmes agroalimentaires sur le continent.

## VI. Conclusion

46. Au cours de la période considérée, le partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies s'est encore renforcé grâce à une volonté et à un engagement renouvelés au plus haut niveau, à la refonte de son architecture par l'introduction de la structure dite « college-to-college » et au renforcement de l'appui et de la collaboration dans la mise en œuvre conjointe du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, l'accent étant mis sur les domaines prioritaires comme la Zone de libre-échange continentale africaine, le climat, les données et les statistiques, l'industrialisation et la diversification économique, la sécurité alimentaire et l'interdépendance entre paix, sécurité et développement. De plus, les deux organisations ont signé un cadre relatif aux droits de l'homme. Le concept de « deux agendas, un cadre » facilite une approche intégrée dans la mise en œuvre conjointe des deux agendas.

47. Le thème retenu par l'Union africaine pour l'année 2023 a été un axe majeur du programme dans le cadre de la coopération étroite qu'il poursuit avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le Département de la communication globale. En 2024, le système des Nations Unies pour le développement dans la région donnera la priorité à l'éducation, qui est le thème retenu pour l'année par l'Union africaine.

48. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique ne cesse d'évoluer pour gagner en efficacité et en impact. Ses coalitions d'opportunités et de thèmes ont été rationalisées : leur nombre a été ramené à six et elles ont été alignées sur les priorités de l'Union africaine. Les préparatifs du Sommet de l'avenir, notamment l'élaboration d'une position africaine commune, sont en cours, l'objectif étant de faire en sorte que les voix et les intérêts des Africains soient au cœur des délibérations du Sommet et de ses décisions.